

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

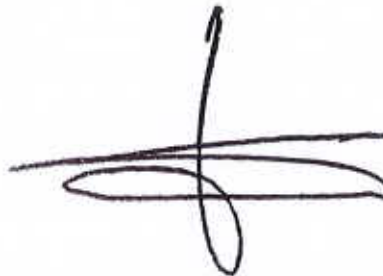
ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
: André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by two horizontal strokes.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

EAU ET ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU SCHEMA DE REFONTE DU SYSTEME D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'AGGLOMERATION

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la gestion prospective de la compétence eau potable, une étude à l'échelle de l'agglomération sur les ressources d'eau brute disponibles, les infrastructures de production d'eau potable et les capacités de stockage associé a été lancée.

- **L'analyse du bilan besoin en eau potable/ressources disponibles** amène aux constats suivants :
 - Déficit important lors de la période de consommation de pointe
 - Baisse des ressources disponibles en période d'étiage
 - Déficit sur les secteurs de la Presqu'île de Rhuys et Vannes Ouest
 - ➔ Sans la mise en place d'actions ciblées, les capacités de production du territoire continueront à baisser et les achats d'eau (de l'ordre de 1,6 millions de m3 par an aujourd'hui), et donc la dépendance, auprès de l'EPTB Eaux et Vilaine et Eau du Morbihan augmenteront de manière significative dans les années à venir.

Nom	Commune d'implantation	Type eaux brute	Origine de l'eau	Année de mise en service	Capacité de production	
					m3/h	m3/j sur 20h
Liziec	Vannes	Eaux de surface	Rivière de Liziec	1939 [Réhabilitée en 2020]	300	6 000
Noyal	Thézé	Eaux de surface	Retenue de Noyal	1964	1000	20 000
Lesvellec	Saint-Avé	Eaux souterraines	Sources de Meuzon	1958 [Extension en 1996]	250	5 000
Kerhon	Séné	Eaux souterraines	Captages	1957 [Réhabilitée 1993]	72	1 440
Karbotin	Saint-Avé	Eaux souterraines	Puits + forages	2006	60	1 200
Lihanteu	Saint-Avé	Eaux souterraines	Puits	1977 [Réhabilitée 1995]	50	1 000
Quenezah Guen	Grand-Champ	Eaux souterraines	Captage	2008	75	1 500
St Colombier	Saint-Nolff	Eaux souterraines	Puits	1963	30	600
Le Marais	Treffléan	Eaux souterraines	Barrage de Trégat	2017	400	8 000
Cran	Treffléan	Eaux souterraines	Puits	1955	110	2 200

Capacité de production des usines d'eau potable du territoire de GMVA

- **Les principaux enjeux de cette étude:**
 - Identifier les besoins futurs (2035 / 2050) et les confronter aux capacités de productions en situation actuelle;
 - Sécuriser la ressource de l'étang de Noyal et analyser les ressources en eau alternatives ;
 - Quantifier le potentiel de production à assurer depuis la ressource de Noyal à échéance 2035 puis à horizon 2050 ;
 - Mise en œuvre d'une étude de conception de la future usine d'eau potable en remplacement de l'actuelle unité de production de Noyal.

- **Les hypothèses prises en compte pour cette étude ont été les suivantes :**
 - ✓ Examen de l'évolution des consommations à horizon 2050 (hyp. INSEE +0,7%/an prolongée soit 218 000hbt/s)
 - ✓ Concomitance besoin de pointe et période d'étiage sévère
 - ✓ Maintien au niveau actuel du volume journalier de pointe importé depuis EdM et Eaux et Vilaine soit environ 12 000 m³/j
- ➔ **L'étude conclut à horizon 2050 à un déficit à combler de 12 000m³/j soit 600m³/h La capacité de production de 1 000m³/h de l'usine actuelle de Noyalo est donc à porter à terme à 1 600m³/h**

L'analyse du fonctionnement de la retenue de Noyalo montre par ailleurs que son potentiel en tant que ressource d'eau brute est limité pour le futur (autorisation prélèvement actuelle : 1 100m³/h). L'examen des différents sites et carrières du territoire montre que seule la carrière de Liscuit présente un potentiel satisfaisant.

Le fonctionnement pourrait être le suivant :

- En période estivale : vidange de la carrière de Liscuit (5,7Mm³) qui dispose d'un volume exploitable de 1 000 000 m³, pendant 117 jours au débit de 8 500 m³/j et pompage dans l'étang de Noyalo de 25 500 m³/j ;
- En période hivernale : remplissage de la carrière de Liscuit à un débit de 8 500 m³/j, fonctionnement de l'usine au débit de 850 m³/h, soit 17 000 m³/j.

La phase 1 du projet est donc la mise en service de la nouvelle capacité de traitement prévue en remplacement de l'usine de Noyalo et son raccordement au réseau de distribution via le réservoir du PRAT.

La phase 2 (horizon 2032) consistera à mettre en exploitation la ressource d'eau brute de Liscuit et à la raccorder au pompage d'exhaure de Noyalo pour remplissage hivernal et à la nouvelle unité de production d'eau potable.

Les études préalables à la phase de conception de la future unité de production ont orienté le choix comme suit :

- **Une implantation de la future unité de traitement au lieu dit Villemaigre en zone 1AUie de la ZAE St Léonard Nord.** Site préférable à la reconstruction sur site de l'usine de Noyalo ou à son implantation à proximité de la carrière de Liscuit à Saint Avé
- **Le choix d'une filière 2*800m³/h plus rationnelle en termes d'exploitation et de sécurité qu'une filière 2*530m³/h à laquelle serait adjointe une troisième file de 530 m³/h en phase 2**
- **La création d'un stockage d'eau traitée d'environ 4 000m³ dans une bache au sol sur le site de l'usine de Villemaigre en complément du stockage sur tour existant de 2 000m³ du réservoir du Prat**

Le coût de la phase I de ce projet est le suivant :

Projet de refonte du système d'alimentation en eau potable - phase 1					€ HT
A -	Construction des ouvrages	1 -	Exhaure & Usine 2x800m ³ /h		26 159 740
		2 -	Réservoir 4000m ³		7 487 600
	Sous total				33 647 340
B -	Réseaux de transport	1 -	Eau brute étang Noyalo/ Usine Ville Maigre		4 960 820
		2 -	Eau traitée Réservoir Villemaigre/ Réservoir Prat		3 324 150
		3 -	Eau traitée Réservoir Villemaigre/ Presqu'île Rhuys		6 090 000
		4 -	Eau brute vers Liscuit amorce dans ZA St Léonard		901 425
		5 -	Raccordement Feeder Eaux et Vilaine		707 200
		6 -	Eau usée usine vers station Prat		621 455
Sous total				16 605 050	
C -	Maitrise d'oeuvre	1 -	lot ouvrage	5,0%	1 682 367
		2 -	Lot réseaux	3,0%	498 152
	Sous total				2 180 519
D -	Etudes & prestations	1 -	Geotechnique, topographie, CSPS, essais de garantie, etc	1,5%	753 786
E -	Aléas & révisions	1 -	15% des travaux	15,0%	7 537 859
Total de la phase 1 du projet					60 724 553

La prochaine étape clef de ce projet est le lancement de la consultation du marché de maîtrise d'œuvre -missions témoins complètes- pour la conception et la construction de la station de pompage d'eau brute de Noyal, l'unité de production d'eau potable de Villemaigre et son réservoir au sol de stockage attenant (lot1- ouvrages), et pour la conception et la réalisation des canalisations de transferts associées (lot 2).

Le planning pourrait être le suivant :

UNITE DE PRODUCTION DE VILLEMAIGRE

	2025				2026				2027				2028				2029				2030				2031							
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
AMO : PFD, DCE																																
AMO : Passation des contrats																																
Phase conception																																
Phase réalisation																																
Réalisation du nouvel exhaure sur Noyal																																
Terrassement dans granit																																
Réalisation de la nouvelle usine																																
Démolition file boues de Noyal																																
Démolition file eau de Noyal																																
Mise en service et réception																																
Mise en service file eau																																
Mise en service file boues																																

Le détail de cette étude est présenté en annexes de la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 16 janvier 2026, et l'avis de la Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement du 29 janvier 2026, il vous est proposé :

- d'approuver l'étude de refonte de l'infrastructure de production et transport d'eau potable de la collectivité annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à produire et présenter un Dossier de Déclaration d'Intention de Projet conforme à ces orientations ;
- d'autoriser Monsieur le Président à produire et présenter un Dossier d'Autorisation Environnementale
- d'autoriser Monsieur le Président à lancer les marchés d'études, de maîtrise d'œuvre et de travaux correspondants dans la limite des inscriptions budgétaires ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute subvention correspondante auprès des organismes financeurs ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance
Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Christine PENHOUEU - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

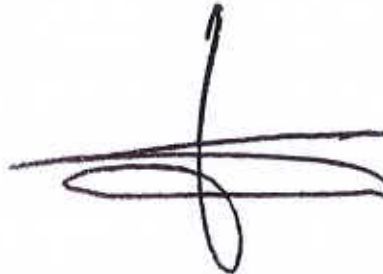
ARRADON : Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON : Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
ELVEN : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-AVE : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
: André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
SAINT-NOLFF : Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
: Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
VANNES : François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical stroke that loops at the top and bottom, intersected by a horizontal stroke that also loops, creating a stylized, cursive signature.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

EAU ET ASSAINISSEMENT

**REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES REJETS ISSUS D'EAU NE
PROVENANT PAS DU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE**

Monsieur Thierry EVENO présente le rapport suivant :

Le règlement du service public d'assainissement collectif prévoit le calcul de la facturation de la part variable de la redevance d'assainissement collectif pour les abonnés alimentés totalement ou partiellement en eau à partir d'un puits ou d'une autre source (récupération d'eau de pluie...) selon deux méthodes : selon la relève du compteur spécifique, posé et entretenu au frais de l'abonné, et comptabilisant le volume de cette alimentation en eau ou, en l'absence d'un tel dispositif de comptage ou de justification de la conformité du dispositif de comptage à la réglementation, selon les modalités fixées par délibération de la collectivité .

Il convient donc d'établir ces modalités.

Vu l'avis favorable de Commission Environnement, Déchets, Eau et Assainissement en date du 29 janvier 2026,

Il vous est proposé :

- *de calculer la part variable de la redevance d'assainissement collectif applicable aux rejets au réseau public d'assainissement d'eau non comptabilisés par un dispositif de comptage réglementaire, sur la base de 80 m³ par logement.
La part fixe est elle calculée de la même manière que pour les usagers alimentés en totalité par le réseau d'eau potable.*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO

La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

